Un divorce de plus en France...

Par Stef999

Coucou à tous,

Je suis dans une impasse juridique, peut-être trouverais-je la solution ici.
Depuis juin 26, je suis en procédure de divorce par consentement mutuel sous aide juridictionnelle. Une demande de prestation compensatoire a été demandé en juillet, et depuis, je n'ai pas de réponse de la partie adverse. Mon conseil ne veut pas relancer monsieur et m'invite à lancer le contentieux (chose qu'elle m'avait fortement déconseillé à l'origine). Je décide alors, après plusieurs malentendus avec mon conseil (qui semble vouloir défendre monsieur plutôt que moi), de financer mon divorce.
J'ai à ce jour, rencontré 5 avocats différents, et AUCUN(E) ne veut (re)prendre mon dossier (une avocate ira jusqu'à dire : "c'est du vol de dossier, je ne fais pas cela") et me faire signer une convention d'honoraires. Je suis dans une situation urgente, monsieur me mettant en danger à plusieurs niveaux, je n'ai personne vers qui me tourner (je suis seule, isolée dans la région de monsieur). Dès que je rencontre une association, on me dit : "voyez avec votre avocat", d'accord, mais lequel ?
J'ai naturellement parlé de cette histoire à certaines personnes de confiance dont un juriste, tout le monde me dit : "c'est dingue cette histoire, je n'ai jamais entendu cela..." Étant de bonne foi, je montre l'intégralité de mon dossier à qui veut, et tout le monde s'accorde à dire : "dossier simple, correctement organisé, tout y est..." oui et pourtant...

Si vous avez des tuyaux, je suis preneuse. Le situation étant TRÈS URGENTE.
Merci à toutes et tous d'avoir pris le temps de lire.
Tef86

Par Isadore

Bonjour,

Mon conseil ne veut pas relancer monsieur et m'invite à lancer le contentieux (chose qu'elle m'avait fortement déconseillé à l'origine)
Si un divorce amiable était envisageable à l'époque, c'était un bon conseil, car c'est moins long et moins cher.

Mais manifestement votre mari et vous ne vous entendez pas. Si en plus vous êtes en danger, il faut en effet aller vers un divorce judiciaire.

Le divorce ne permet pas de demander la désignation d'office d'un avocat sauf dans le cadre d'une demande d'aide juridictionnelle. Dans votre cas il faut commencer par faire la liste des avocats de l'annuaire, et présenter le dossier sans taper sur votre précédent avocat. Dites que votre précédent avocat ne peut plus s'occuper du dossier ou quelque chose de ce genre.

En dernier recours, essayez d'exposer votre dossier au Bâtonnier de l'Ordre du lieu concerné.

Par Stef999

Merci pour votre réponse et le temps accordé à la lecture de mon message.

Je souhaite lancer un divorce contentieux et pour cela, il est nécessaire d'avoir un avocat, et c'est justement cela qui coince.
Lorsque je rencontre un nouvel avocat, je ne dis pas de mal de mon conseil actuel (je ne suis pas dans le jugement), j'expose simplement la situation (mon souhait) et je ne peux pas faire autrement que de parler du parcours juridique (aide juridictionnelle, consentement mutuel...).
J'ai une liste d'avocats transmise par un organisme de ma ville. J'en ai appelé 5 et rencontré 4, personne ne semble vouloir signer de convention d'honoraires (pour un divorce contentieux que je veux financer) et donc (re)prendre le dossier qui n'est pas ouvert puisque je n'ai ni signé l'aide juridictionnelle ni signé de convention d'honoraires à ce jour.

Lorsque je rencontre un nouvel avocat : "Bonjour Maître, je souhaite lancer un divorce contentieux..." je pensais à tort qu'avoir un avocat était simple en France, au vu de mon parcours, je n'en douterai plus désormais : c'est compliqué.

Cdt Tef86

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes en danger ?
Avez-vous envisagé de porter plainte pour violence conjugale ?
Des mesures de protection peuvent être prises rapidement pour vous protéger, le divorce suivra son cours ensuite.
Avez-vous contacté le 3919 ?

Il y a sans doute un détail qui vous échappe ou que vous ne voulez pas partager, parce que plusieurs avocats qui refusent un dossier alors que vous n'avez pas de réticence à le financer ... c'est en effet surprenant.